

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Premier Ministère



**Déclaration de Politique
Générale Du Gouvernement**

Septembre 2020

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser, aujourd'hui, à votre auguste Assemblée pour vous présenter, et soumettre à votre approbation, les grandes lignes du programme du Gouvernement, conformément à l'article 42 (nouveau) de la Constitution.

Il me plaît de réitérer que les efforts du Gouvernement, comme vous le savez déjà, se focaliseront sur la mise en œuvre effective du projet politique à la faveur duquel le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, a recueilli la confiance des mauritaniens à l'occasion de la dernière élection présidentielle.

Les grandes lignes de ce projet ont été clairement annoncées par le Président de la République lui-même, dans son programme, puis réaffirmées dans son discours d'investiture. Il s'agit – je le cite – *d'un projet de société qui « assoie et consolide les bases d'un Etat moderne, occupant pleinement sa place dans le concert des nations, tout en gardant à notre société ses spécificités culturelles enracinées dans les nobles valeurs de l'Islam, qui fondent le socle de notre unité et de notre cohésion sociale (...) un Etat où la justice, l'égalité, la fraternité, la citoyenneté ne sont pas de simples concepts mais des valeurs fondatrices. Un pays où l'éducation, la santé, l'accès aux services de base, l'innovation, et l'investissement dans le savoir*

Un projet de société qui assoie et consolide les bases d'un Etat moderne, occupant pleinement sa place dans le concert des nations

changent les destins individuels et collectifs » ; fin de citation.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

Permettez-moi, avant de présenter les aspects opérationnels du programme, de partager avec vous certains éléments de l'orientation stratégique qui va guider nos réflexions et actions futures, en matière de choix de développement socioéconomique.

Ces orientations sont fortement inspirées du projet du Président de la République, qui considère que la véritable indépendance de notre pays réside dans notre capacité à bien gérer nos richesses, à optimiser nos potentialités, à développer et à diversifier nos ressources, à répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens ; et à atteindre le plus grand degré d'autosuffisance, d'équilibre et de sécurité, seuls véritables garants de son autonomie et de sa souveraineté.

Le programme de réformes à mettre en œuvre ne pourra atteindre son plein effet, que s'il s'appuie sur une politique économique capable de redynamiser les filières de l'industrie, de l'électricité, de l'agroalimentaire, du B.T.P, du tourisme et des services ; et de développer et promouvoir les nouvelles technologies de l'information, qui sont autant de filières et de domaines où notre pays dispose d'un potentiel important et de marchés porteurs.

Les priorités seront définies dans le cadre d'une approche rationnelle portant sur la promotion des régions défavorisées, la réduction des disparités, le développement du monde rural, la lutte contre la pauvreté et la

La véritable indépendance de notre pays réside dans notre capacité à bien gérer nos richesses à optimiser nos potentialités, à développer et à diversifier nos ressources, à répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens

marginalisation, l'implication toujours plus grande des femmes dans les actions de développement, la mise à niveau des ressources humaines puis, et surtout, la promotion de l'emploi et l'intégration des jeunes dans le processus de production.

La mise en œuvre de cet ambitieux programme et la garantie de son efficacité requièrent la mobilisation de toutes les énergies, ainsi que la cohérence la plus étroite entre les grandes orientations nationales et les programmes locaux et sectoriels, en plus de la synergie la mieux adaptée entre l'ensemble des acteurs et les partenaires économiques et sociaux.

Il reste que le développement de notre pays ne saurait se limiter au seul domaine économique, car il constitue un tout global dans lequel viennent s'imbriquer tous les autres aspects de la vie courante, sans lesquels toute œuvre de développement serait vouée à l'inefficacité et à l'échec. Ainsi, l'émergence d'une économie compétitive est-elle un défi qui nécessite la contribution et la mobilisation de la Nation toute entière.

La croissance économique, la création d'emplois décents et la redistribution des revenus sont fondamentalement de la responsabilité de l'État, mais sont aussi- devrait-on dire d'abord - le fait des entreprises, de leur productivité et de leur rentabilité. De ce fait, les partenaires doivent s'orienter résolument vers une approche offensive de modernisation et d'efficacité de l'entreprise, à travers la valorisation des ressources nationales, physiques et humaines ; et l'intégration des nouvelles technologies afin, au bout du compte, de conjuguer efficacité économique et justice sociale.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le programme du Gouvernement reflètera ces priorités et s'articulera en conséquence autour des grands axes stratégiques suivants :

1. Un Etat fort et moderne au service du citoyen ;
2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ;
3. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même ;
4. Un capital humain valorisé au service du développement.

La mise en œuvre de ce programme se fera selon une approche dont la clé de voûte repose sur les principes de bonne gouvernance, à savoir :

- La transparence et le respect scrupuleux des lois et règlements régissant la chose publique ;
- La solidarité et l'esprit d'équipe ;
- La proactivité et l'inclusivité ;
- La responsabilisation et la « redevabilité » ;
- La bonne coordination et l'organisation efficiente du travail.

Pour l'exécution diligente des actions programmées dans tous les domaines, un dispositif de pilotage de la qualité est désormais mis en place, pour assurer un suivi rigoureux et une évaluation sans complaisance des performances sur la

base d'indicateurs précis, et de la recherche de résultats impactant réellement la vie des citoyens.

A l'évidence, le Gouvernement poursuivra l'action conduite par mon prédécesseur, pour la simple et bonne raison que les deux Gouvernements sont investis de la même mission et poursuivent le même Agenda, à savoir la mise en œuvre, de façon ordonnée et coordonnée, du Programme 'Taahoudaty' du Président de la République, Son Excellence M. Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI.

Le contexte actuel, marqué notamment par la pandémie de COVID-19, la préparation du plan de relance post-crise sanitaire, la rentrée scolaire, le suivi de la saison de pluies et la prise en charge, par la Justice, des résultats des investigations de la Commission d'Enquête Parlementaire sur certains dossiers, présumés entachés de corruption, requiert du Gouvernement à la fois un traitement approprié et une attention de tous les instants.

A ces dossiers plus ou moins spécifiques, dont chacun appelle une prompte solution, s'ajoutent des défis majeurs de portée beaucoup plus générale, mais non moins urgents, à savoir la consolidation de l'unité nationale, l'affermissement de la cohésion sociale, l'instauration de l'équité et de la justice sociale, l'offre d'opportunités d'emplois décents pour les jeunes et la lutte contre la corruption.

Conscient du caractère aussi complexe qu'exaltant de la mission, et fort de la confiance du Président de la République et du soutien agissant de la majorité parlementaire, le Gouvernement est déterminé à relever tous

COVID-19, le plan de relance post-crise sanitaire, la rentrée scolaire, la saison de pluies et la prise en charge, par la Justice, des travaux de la Commission d'Enquête Parlementaire, requiert du Gouvernement à la fois un traitement approprié et une attention de tous les instants

ces défis, et à mettre en œuvre les réformes et mesures appropriées pour y parvenir.

C'est ici aussi le lieu et le moment, pour moi, de rendre hommage à nos équipes médicales et à nos forces armées et de sécurité pour le professionnalisme et le dévouement dont elles ont fait preuve plus de six mois durant, depuis le déclenchement de la crise sanitaire. C'est également l'occasion pour le Gouvernement de solliciter et d'inviter chaque citoyen à contribuer à la lutte contre la pandémie, par l'adoption d'une attitude citoyenne, en respectant au quotidien les règles de prévention connues à un moment où cette pandémie enregistre un peu partout une recrudescence sensible.

La priorité doit désormais aller, en plus de la protection de nos concitoyens, à la bonne mise en œuvre du plan de relance économique post-COVID, concomitamment avec la poursuite et le renforcement des mesures d'atténuation des effets négatifs de la crise sanitaire sur les populations les plus vulnérables, et sur les opérateurs économiques.

S'agissant du dossier de l'enquête parlementaire, il y a lieu de préciser, ici, devant la Représentation nationale, que le Gouvernement s'engage, comme notre Constitution l'y oblige, à respecter scrupuleusement le principe de séparation des pouvoirs. Aussi, s'abstiendra-t-il de toute immixtion dans les procédures judiciaires relatives au dit dossier, tout en prenant l'engagement, comme c'est de son devoir, d'appliquer les décisions et jugements éventuels de la Justice à ce sujet quels qu'ils soient. C'est en effet à ce prix, et seulement à ce prix, que notre pays peut se prévaloir du statut d'État de droit sans lequel rien de durable ni de

fiable ne peut être entrepris, au double plan économique et social.

Quant aux recommandations de la Commission d'Enquête Parlementaire relatives aux réformes de la gouvernance publique, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer, avec grand intérêt et avec force, la volonté et la détermination du Gouvernement de les prendre en compte, pour garantir davantage de transparence à la gestion de la chose publique.

C'est dans cet esprit que, dès la réception du rapport de la Commission d'Enquête Parlementaire, le Gouvernement a aussitôt élaboré un plan d'action précis, assorti d'un calendrier contraignant, en vue de la mise en œuvre progressive desdites recommandations, dans le court et le moyen termes, selon leur degré de complexité. Un compte rendu circonstancié sera régulièrement adressé à votre Honorable Institution sur l'avancement de sa mise en œuvre.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le Gouvernement consolidera et approfondira l'œuvre de construction, dans notre pays, d'un véritable État de droit au sein duquel tous les citoyens jouissent des droits et des libertés garantis par la Constitution, tout en bénéficiant des conditions d'une vie décente fondée sur l'équité et l'égalité ; un État qui accomplit ses missions de souveraineté à travers le respect des valeurs démocratiques, le renforcement de la qualité de la gouvernance politique et administrative et la préservation de la sécurité et de la stabilité du pays ; un État qui raffermirait notre identité nationale fortifiée par notre sainte religion islamique, dont les valeurs sublimes constituent le bouclier qui nous protège contre tout

extrémisme et toute déviation, la base du rayonnement de notre pays et la source d'inspiration de notre politique, à l'intérieur de nos frontières et à l'extérieur de celles-ci.

Au plan politique, d'abord, le Gouvernement s'attellera à promouvoir l'approche d'ouverture que le Président de la République, Son Excellence M. Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, a consacrée dès le premier jour de son mandat comme mode de gouvernance et d'interaction constructive avec tous les acteurs politiques, économiques et sociaux du pays.

Dans le domaine de la gouvernance administrative, l'action portera sur la redynamisation de l'appareil de l'Etat, à travers la réhabilitation des valeurs du travail, la reconnaissance du mérite et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion publique. Ces efforts viseront également le renforcement de l'administration territoriale, par la révision des textes la régissant, dans le but d'adapter ses structures à leur nouvel environnement juridique et social, ainsi que l'institutionnalisation de la Conférence Annuelle des Walis.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local, le transfert effectif de compétences, la révision des cadres de finances locales et l'encadrement du développement local, permettront de donner un nouveau souffle au processus de décentralisation, et de faire des Collectivités Territoriales le moteur du développement à la base.

Dans ce cadre, une mise à niveau territoriale est plus que jamais nécessaire, pour faire de nos régions des pôles de développement, identifier et valoriser leur potentiel en

Le transfert effectif de compétences, la révision des cadres de finances locales et l'encadrement du développement local, permettront de faire des Collectivités Territoriales le moteur du développement à la base.

fonction de la typologie économique et spécifique de chaque région, et réduire, à terme, leur dépendance financière du « Centre ».

Les acquis de la modernisation et de la numérisation de l'état-civil seront renforcés, par la consolidation du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés ; afin de lever les obstacles techniques qui entravent l'accès de tous les mauritaniens à l'enrôlement et aux papiers d'état-civil, dans des délais et conditions raisonnables.

Par ailleurs et dans le but de donner une nouvelle impulsion à la réforme de la fonction publique, de moderniser l'administration, d'améliorer les conditions de travail ainsi que celles des travailleurs, mais aussi de promouvoir le dialogue social et la concertation, les efforts du Gouvernement se focaliseront sur la clarification des missions des administrations, la revalorisation des ressources humaines de l'Etat et la professionnalisation des corps de contrôle et d'inspection.

Les statuts de la fonction publique locale et régionale seront élaborés et adoptés. Le régime des retraites, y compris le dispositif de financement y afférent, sera révisé. Le système de rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses Etablissements Publics à caractère Administratif sera rationalisé. L'e-administration sera développée, pour accélérer la modernisation des services publics et l'amélioration quantitative et qualitative des services rendus aux citoyens.

Le Gouvernement s'engage, également, à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, en éliminant le travail des enfants et le travail forcé, en réformant le

système de sécurité sociale, en améliorant les cadres de concertation sociale et en restructurant le Conseil national du dialogue social. Il engagera des négociations tripartites, Gouvernement, Employeurs et Syndicats, pour conclure une nouvelle convention collective qui remplacera la convention de 1974, afin de mieux tenir compte de la nouvelle législation nationale et internationale en matière de travail.

Dans le but de consacrer le respect de la liberté de la presse et du pluralisme médiatique, le cadre juridique de la presse sera revu pour favoriser l'émergence d'une presse nationale spécialisée et professionnelle, attachée à l'éthique de cette noble profession, et jouant pleinement son rôle au service du développement et du renforcement de la cohésion nationale. C'est là la volonté ferme du Président de la République, qui a mis en place une commission nationale chargée d'élaborer une vision claire pour réformer et professionnaliser « le quatrième pouvoir ».

Le Gouvernement s'attellera, par ailleurs, à engager les réformes nécessaires pour permettre une meilleure implication des organisations de la société civile à l'effort de construction nationale, en tant qu'actrices essentielles en matière de gouvernance démocratique.

Dans le domaine de la sécurité et du maintien de l'ordre public, le Gouvernement poursuivra les efforts visant à accroître l'opérationnalisation et la professionnalisation de nos forces armées et de sécurité, afin de leur permettre de continuer à s'acquitter de leurs nobles missions de préservation de la stabilité du pays et de la sécurité de ses citoyens. A cet effet, elles seront dotées de tous les moyens et équipements nécessaires et bénéficieront, parallèlement à

cela, de l'intensification et du renforcement des formations, des entraînements et des manœuvres de terrain.

Le Gouvernement renforcera de surcroît les mécanismes de supervision et de coordination en matière de sécurité, via l'opérationnalisation du Centre Opérationnel de Planification et de Conduite des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'Ordre Public et du Centre Opérationnel Conjoint (COSEN), chargé de la lutte contre le crime et la délinquance en milieu urbain.

A cet effet, il procédera à la mise en œuvre d'une nouvelle approche en matière de veille, d'analyse, de gestion des risques liés aux désastres naturels et anthropiques, et à l'extension de l'application du système d'information sur la sécurité routière, qui a fait ses preuves sur l'axe Nouakchott-Boutilimit-Aleg, à davantage de zones sur lesquelles les accidents de la route sont fréquents. Dans ce contexte, la Délégation générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, créée cette année, sera dotée de ressources humaines qualifiées, de matériel et d'équipements nécessaires, et ses délégations régionales seront ouvertes.

Sur un autre plan, le Gouvernement veillera à l'affermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, au rapprochement de la justice du justiciable, au renforcement des compétences nécessaires des juges et des auxiliaires de justice, et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

C'est ainsi qu'il procédera à la révision et à l'actualisation des normes en vigueur, pour les mettre en conformité avec les standards internationaux d'indépendance de la Justice ; à la mise sur pied d'une commission permanente de

codification ; à la réalisation de la réforme de l'Inspection judiciaire ; et à la création d'un Institut spécialisé, qui prendra en charge la formation et le perfectionnement du personnel judiciaire.

L'action du Gouvernement accordera, en outre, une importance particulière à la promotion de l'accès à la justice, notamment en renforçant le dispositif de l'aide judiciaire, en révisant la carte judiciaire et en favorisant les modes alternatifs de résolution des litiges.

Le Gouvernement s'attellera, également, à la réforme de l'administration pénitentiaire en vue de renforcer la sécurité, d'améliorer les conditions de détention, et de favoriser la rééducation socio-professionnelle et la réinsertion des détenus.

En matière de politique extérieure, le Gouvernement veillera, sous l'autorité du Président de la République, à la mise en œuvre de sa vision consistant à développer une diplomatie efficace, équilibrée, mettant en valeur notre position géostratégique au profit du rapprochement et du dialogue entre les pays, sur la base des principes de non-ingérence et de respect mutuel.

La remise personnelle, par le SEM le Président de la République, des Lettres de mission aux ambassadeurs nouvellement nommés, et la réactivation de la conférence annuelle des ambassadeurs traduisent, d'une part, l'importance accordée à nos ambassadeurs et, d'autre part, les résultats conséquents attendus d'eux. La création, cette année, d'une Académie diplomatique, permettra d'offrir une formation continue à notre personnel diplomatique et de

favoriser un transfert de compétences entre les générations de diplomates.

Désormais, notre diplomatie ne se limitera plus aux frontières classiques de la coopération bilatérale et multilatérale, mais étendra son champ d'action à travers les canaux économiques, culturels, religieux et parlementaires, pour rendre visibles les potentialités de notre pays, et valoriser notre contribution en matière de démocratie, de développement, de justice sociale et de droits de l'Homme.

Notre pays continuera, bien entendu, à jouer un rôle actif dans la recherche de la paix et de la stabilité dans la région et dans le monde, en privilégiant, à chaque fois, la négociation et la facilitation comme instruments de règlement des conflits, notamment en Libye, en Syrie, au Yémen et en Somalie.

Au niveau du Sahel, la feuille de route de la présidence mauritanienne du G5 Sahel, axée sur le développement, témoigne de notre leadership dans la région, et de la vision mauritanienne face au phénomène de l'extrémisme armé.

S'agissant de la question palestinienne, notre pays, en tant que membre du comité « Al-Qods », fera entendre sa voix sur la scène internationale, pour apporter sa contribution au processus de paix au Moyen-Orient, qui doit nécessairement permettre à l'Etat palestinien dont la capitale est « Al-Qods Elcherif », de recouvrer tout son territoire et au peuple palestinien frère tous ses droits.

L'intérêt que nous portons aux Mauritaniens de l'Extérieur se traduira, dans le futur proche incha-Allah, par l'organisation d'une grande conférence de la Diaspora, afin de mieux connaître ses besoins et ses priorités. Aussi, pour

La feuille de route de la présidence mauritanienne du G5 Sahel, axée sur le développement, témoigne de notre leadership dans la région.

protéger et améliorer les conditions de travail et de retraite de nos travailleurs expatriés, le Gouvernement procèdera à la négociation de conventions bilatérales avec les pays d'accueil, pour préserver les intérêts de nos citoyens pendant et après leurs activités professionnelles.

Sur le plan de la gestion de la migration, notre pays, qui est devenu un espace de passage et de transit des flux migratoires sud/nord, mettra en place une stratégie permettant une meilleure gestion de ces mouvements, en accordant un intérêt soutenu à la lutte contre les migrations clandestines, avec leurs conséquences sur et en rapport avec le terrorisme et la contrebande.

Quant au raffermissement de notre identité islamique nationale, l'action en faveur de notre Sainte religion occupera la place centrale qu'elle mérite dans le programme gouvernemental ; ce qui se traduira par :

- L'intensification des actions visant à appuyer la mémorisation du Saint Coran et sa diffusion dans le pays et à l'étranger ;
- L'organisation de séminaires et de colloques nationaux et internationaux, parallèlement au renforcement de la Radio du Saint Coran et de la chaîne Mahadhra, dans le but de diffuser les valeurs vertueuses de l'islam, contribuant ainsi à la déconstruction des discours extrémistes étrangers à notre société et au message tolérant de l'Islam ;
- L'amélioration des conditions de la pratique des rites, à travers la construction et la réhabilitation

des mosquées, la prise en charge de plus d'Imams et de Muezzins, et la recherche de solutions durables pour une meilleure organisation du Hajj ;

- La création d'un centre national de formation des imams et des prédicateurs ;
- La création d'un organisme national chargé de collecter la Zakat et d'assurer sa distribution à ceux qui y ont droit ;
- La redynamisation de l'institution chargée des « Awghaf » et l'extension de ses programmes sociaux.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le raffermissement de l'unité nationale, de la cohésion sociale et l'éradication de toutes les formes d'inégalités issues des discriminations sociales, constituent la quintessence du programme du Président de la République, qui prévoit *« la conduite de politiques économiques et sociales à même de lutter efficacement contre toutes les formes d'inégalités, afin de renforcer le sentiment d'appartenance de tous les citoyens à une même patrie qui préserve leur honneur, leur offre des conditions de vie décente tout en leur garantissant l'égalité des chances et devant la loi »*.

Aussi, le Gouvernement accordera-t-il la priorité absolue à l'atteinte de ces nobles objectifs et s'engage à tout mettre en

Le Gouvernement mènera une lutte sans merci contre toutes les séquelles de l'esclavage, fera tout pour panser les plaies du passif humanitaire, et veillera à promouvoir l'équité territoriale en termes d'équipements et de services publics.

œuvre pour y arriver. Dans ce cadre, il mènera une lutte sans merci contre toutes les séquelles de l'esclavage, fera tout ce qui est en son pouvoir pour panser les plaies du passif humanitaire, et veillera à promouvoir l'équité territoriale en termes d'équipements et de services publics.

Pour traduire cette priorité dans les faits, le Gouvernement inscrira, au cœur de l'ensemble des politiques publiques, la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Promouvoir les droits de l'Homme ;
- Protéger les groupes vulnérables ;
- Résorber les disparités issues des discriminations sociales ;
- Renforcer l'autonomisation des femmes et leur présence dans les sphères de prise de décision ;
- Insérer les personnes vivant avec le handicap.

En matière de droits de l'Homme, les efforts du Gouvernement porteront sur la protection des groupes vulnérables à travers l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des instruments ci-après :

- La Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des droits de l'Homme ;
- La Stratégie Nationale de l'Action Humanitaire ;
- La Stratégie Nationale de la Protection Sociale ;
- La Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile.

S'agissant de la lutte contre les disparités issues des discriminations sociales, il est de bon augure de constater que la nomination de ce Gouvernement a coïncidé avec le lancement, par la Délégation Générale TAAZOUR, de son ambitieux plan de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion, à travers la mise en œuvre de programmes concrets couvrant les domaines de l'habitat, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et à l'énergie, de l'assainissement, de l'agriculture, des microcrédits, du « cash transfert » et de la sécurité alimentaire.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de ce plan d'actions, la Délégation Générale TAAZOUR bénéficiera de tout l'appui nécessaire pour une bonne exécution de ses programmes, à savoir :

- 1- CHEYLA : qui vise l'amélioration de l'accès aux services de base des populations vulnérables en zones rurales et dans les quartiers précaires en milieu urbain;
- 2- ALBARKA : qui met l'accent sur le développement et l'inclusion économique, à travers un paquet d'interventions couvrant l'accès aux activités génératrices de revenus en milieux rural et urbain, l'intégration dans les filières économiquement porteuses, la facilitation de l'accès au microcrédit, la réalisation d'aménagements hydro- agricoles, le développement de l'offre de formations qualifiantes et la promotion de l'emploi;
- 3- DARI : qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des populations les plus pauvres, et dont les interventions seront axées sur l'apport de soutiens financiers aux ménages en zones urbaines pour la

construction de leurs logements, et pour la création de coopératives de construction de logements sociaux en milieu rural ;

- 4- TEKAFOUL : qui continuera le « cash transfert » dans les années à venir, pour renforcer l'efficacité des filets sociaux et améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus démunis, et dont les interventions seront élargies pour couvrir toutes les Wilayas du pays ;
- 5- EMEL : qui vise à assurer la sécurité alimentaire et la défense du pouvoir d'achat des populations pauvres, à travers l'accès aux produits de première nécessité à des prix subventionnés, partout où le besoin se fait sentir, sur l'étendue du territoire national.

Outre les programmes de la Délégation Générale TAAZOUR, le Gouvernement procédera au renforcement des programmes de sécurité alimentaire et d'inclusion économique, exécutés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire au profit des groupes très fragiles, à travers la poursuite des opérations ponctuelles de distribution de denrées alimentaires, et la mise en œuvre de programmes spécifiques pour augmenter la production agricole et le financement des activités génératrices de revenus dans toutes les Wilayas du pays.

Dans ce cadre, les efforts seront concentrés sur la prévention des chocs et des crises alimentaires, par la mise en place d'un système de veille et d'un mécanisme d'alerte précoce. L'anticipation des crises alimentaires se fera, notamment, par le renforcement des capacités

opérationnelles d'intervention, la création d'un Fonds spécial dédié au renouvellement du stock physique, la construction de nouvelles infrastructures de stockage et la réhabilitation de celles existantes, ainsi que la modernisation des moyens logistiques du CSA.

La couverture des besoins alimentaires des populations vulnérables sera assurée, en plus de l'organisation d'opérations de distributions gratuites de vivres et de « cash », par l'ouverture de centres de récupération nutritionnelle et la promotion du programme de cantines scolaires. De même, la résilience des communautés vulnérables sera favorisée par la mise à leur disposition, de diverses activités génératrices de revenus et la création de projets saisonniers à haute intensité de main d'œuvre en milieu rural.

Au chapitre de l'autonomisation des femmes, le Gouvernement veillera à la mise en application des textes juridiques protégeant les droits des femmes, et à la consolidation de leur participation politique. Il procédera à l'introduction progressive du principe du budget sensible au genre. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et à la réinsertion socioéconomique des jeunes filles ayant abandonné prématurément le système scolaire.

Parallèlement, une importance toute particulière sera accordée à la protection de la famille, à la prévention des conflits familiaux, et au traitement de leurs conséquences négatives sur les enfants, en favorisant la réconciliation en cas de conflit et en faisant en sorte, le cas échéant, que les pères s'acquittent mieux de leurs devoirs envers leurs enfants.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploiera à assurer l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique volontariste de promotion basée sur le recensement des personnes ayant un besoin spécifique, leur organisation en fonction de la nature de leur handicap tout en leur garantissant un accès aisé à des services d'éducation et de formation quantitativement et qualitativement appropriés à leurs besoins.

Dans ce cadre, l'offre éducative au profit des personnes handicapées sera améliorée à travers l'élargissement de la capacité d'accueil des établissements existants et l'ouverture de nouvelles structures éducatives, en plus de la formation des formateurs spécialisés pour assurer la scolarisation des enfants en fonction de leurs besoins spécifiques.

Sur un autre plan, le Gouvernement apportera l'appui nécessaire aux personnes handicapées et œuvrera à la généralisation de l'accès à l'assurance maladie en leur faveur.

De façon plus générale, le Gouvernement mettra en place une stratégie nationale d'intégration durable des handicapés dans tous les secteurs de la vie active.

 **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

En Mauritanie, comme partout ailleurs, la pandémie de COVID-19 a eu des incidences négatives sur la dynamique de l'économie nationale. Le produit intérieur brut (PIB), qui devait progresser de 6,3% en 2020, devrait finalement connaître une baisse de 3,2% ; quand l'inflation est attendue à +3,9%.

Le solde budgétaire s'est dégradé passant de +0,3% du PIB à -5%, en raison, d'une part, de la hausse des dépenses pour financer les mesures de riposte sanitaire, sociale et économique, et, d'autre part, de la baisse des recettes du fait du ralentissement de l'activité, de la contraction du commerce international et des mesures d'exonérations dictées par la crise sanitaire.

Pour faire face à cette pandémie, le Gouvernement a mis en œuvre un Plan National Multisectoriel de Riposte (PNMR) à la COVID-19, financé à hauteur de 13 milliards MRU, qui a permis d'atténuer, dans une large mesure, l'impact de la pandémie sur les populations et les acteurs économiques, tout en contribuant à la préparation de la relance économique.

De plus, pour réadapter l'économie à la situation post-COVID, le Président de la République a annoncé, dans un discours à la nation le mercredi dernier, le lancement d'un large programme de relance de plus de 240 milliards d'anciennes Ouguiyas, sur fonds propres de l'Etat. Le Gouvernement s'attellera immédiatement à sa mise.

Il s'appuiera sur une transformation structurelle de l'économie pour mettre en place les conditions d'une reprise économique plus vigoureuse, suivant une approche durable, inclusive et innovante, notamment à travers un rôle accru du secteur privé en tant que moteur de la croissance et une meilleure valorisation de notre potentiel en ressources naturelles, en particulier dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et de la régénération du couvert végétal et des forêts.

Pour la situation post-COVID, le Président de la République a annoncé, le lancement d'un programme de relance de plus de 240 milliards d'anciennes Ouguiyas, sur fonds propres de l'Etat.

Il devra contribuer, en conséquence, à la réduction de notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, à l'amélioration de l'employabilité de nos ressources humaines, notamment des jeunes et des femmes, ainsi qu'au renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'économie.

Ce plan cherche aussi à initier une politique d'appui à la demande, notamment à travers l'élargissement des programmes de soutien aux ménages et aux acteurs économiques.

Il s'agira du plus important plan d'investissement de l'histoire du pays, tant par ses moyens que par son étendue : plus 240 milliards d'anciennes ouguiyas y seront investis sur 30 mois, avec les thématiques prioritaires que sont : (i) le développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) l'amélioration de l'offre sociale et le soutien à la demande ; (iii) la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération pour atteindre l'autosuffisance alimentaire ; (iv) l'appui au secteur privé, formel et informel et, enfin, (v) pour préserver l'environnement, le reboisement et la création d'emplois verts.

En parallèle, d'autres réformes et mesures d'accompagnement seront mises en œuvre, afin de catalyser et accompagner la relance de l'économie.

Ces réformes, ainsi que les actions qui les sous-tendent, s'articuleront autour de mécanismes plus élaborés permettant de renouer, le plus tôt possible, avec une croissance durable, inclusive et respectueuse de l'environnement, et de restaurer l'équilibre macroéconomique dans son ensemble.

L'impact attendu de ce plan se chiffrera en dizaines de milliers d'emplois créés (52.000, environ) et le gain de plusieurs points de croissance sur les trente mois de sa durée de mise en œuvre (passage de -3,2% en 2020 à +4,2 fin 2022).

 **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP, 2016-2030) se poursuivra avec pour principaux objectifs de mettre l'économie du pays sur la voie d'une croissance plus forte, inclusive et durable ; développer le capital humain ; favoriser l'accès aux services sociaux ; et améliorer la gouvernance dans toutes ses dimensions, tout en réduisant les inégalités et en œuvrant à une meilleure protection des couches les plus vulnérables.

Dans ce cadre, il sera procédé à l'élaboration du deuxième plan d'action de la SCAPP, couvrant la période 2021-2025, et à sa régionalisation en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements du Président de la République, et des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'élaboration et la mise en œuvre des autres stratégies nationales relatives à la population, la protection sociale et en matière de statistiques seront aussi poursuivies.

Par ailleurs, l'accent continuera d'être mis sur la mobilisation de plus de ressources extérieures, tout en veillant à l'amélioration de l'efficacité des investissements publics, à l'introduction de plus de cohérence dans l'élaboration du Programme d'Investissement Public, à la poursuite d'une politique d'endettement prudente à même d'améliorer la soutenabilité et la viabilité de la dette

publique. Le recours au Partenariat Public-Privé pour le financement des infrastructures de soutien à la croissance sera privilégié.

L'orientation de la politique économique continuera à accorder un rôle de premier plan au secteur privé, perçu comme moteur de la croissance et créateur de richesses et d'opportunités d'emplois. A cet effet, les cadres de concertation et de Partenariat Public-Privé seront approfondis, l'accès des promoteurs privés aux sources de financement sera facilité, l'entrepreneuriat encouragé et le climat des affaires amélioré.

Pour rendre l'économie plus attractive, des mesures d'appui à la compétitivité et de promotion des investissements, notamment dans les secteurs productifs, seront mises en œuvre.

Le Gouvernement continuera à promouvoir les actions de développement dans notre espace sahélien. A cet égard notre pays, qui assure la Présidence en exercice du G5 Sahel, axera ses efforts autour du suivi de la mobilisation des financements pour la mise en œuvre du Programme d'Investissements Prioritaires du G5 Sahel.

Notre coopération avec les agences du Système des Nations, nos autres partenaires au développement et les ONG internationales partenaires, va être renforcée. Cette orientation traduit le nouvel élan de coopération entre le Gouvernement mauritanien, le Système des Nations Unies et nos autres partenaires en vue d'apporter une réponse aux enjeux humanitaires et de développement auxquels est confronté notre pays.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Sur le front de l'emploi, le Gouvernement compte mettre l'accent sur l'employabilité des jeunes à travers : (i) l'élargissement et l'accélération du Projet « Mechroui-Moustaghbeli », par la prise en charge de 500 nouveaux porteurs de projets, et l'appui à l'opérationnalisation du programme « Mihneti », (ii) l'accélération des plans emplois sectoriels pour exploiter le potentiel des secteurs productifs de la Pêche, de l'Agriculture et de l'Elevage d'une part, et de la mise en œuvre de la convention signée avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien pour la création de 6.000 emplois d'autre part, (iii) l'accélération de la « mauritanisation » de la main d'œuvre dans les secteurs clés de l'économie, à travers la réforme globale du permis de travail et, enfin, (iv) la réforme de l'ANAPEJ et l'ouverture de guichets emplois dans toutes les Wilayas, pour rapprocher les services d'emploi des usagers.

Notre objectif est, en effet, de faire de l'Emploi une priorité nationale partagée, car il demeure la meilleure assurance contre la pauvreté et la vulnérabilité. La lutte contre le chômage va donc retenir toute notre attention. Les chantiers ouverts vont nécessairement créer des opportunités d'emploi. Mais de tels emplois seront insuffisants pour absorber la demande, et il faudra donc procéder à une plus large échelle, à côté de l'investissement public dans les infrastructures et de la politique actuelle de transfert monétaire, à « l'investissement en travail ». A cet égard, il est prévu de cibler et développer des activités fortement créatrices d'emplois de proximité, comme celles relevant de l'économie sociale et solidaire, dont les opportunités en

L'emploi est une priorité nationale partagée. Il faudra, à côté de l'investissement public dans les infrastructures et de la politique actuelle de transfert monétaire, procéder à « l'investissement en travail » à plus grande échelle.

création d'emplois sont encore en « jachère » dans notre pays.

Dans ce cadre, le Gouvernement élaborera très prochainement une stratégie nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire, qui représente, de nos jours, une troisième voie pour créer des emplois, afin de servir d'appoint aux efforts de la Fonction Publique et du secteur privé en matière d'absorption de l'offre actuelle et potentielle en main d'œuvre.

Toujours dans le domaine de l'emploi, la situation de l'économie informelle, dont on connaît le poids économique et social dans notre pays, a besoin tout comme l'économie sociale et solidaire, d'être réexaminée rapidement. Le Gouvernement prendra les mesures qui s'imposent en vue d'assurer la migration de l'économie informelle vers l'économie moderne. Dans ce cadre, sera examinée aussi la possibilité d'étendre l'assurance maladie aux acteurs et opérateurs de l'économie informelle, comme cela a été déjà fait dans d'autres pays de la sous-région.

De plus, la restructuration de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, l'ANAPEJ, sera engagée très bientôt pour recadrer sa mission d'intermédiation et lui permettre de mieux répondre à la problématique et aux besoins des jeunes diplômés demandeurs d'emploi.

Les guichets emplois, en plus de leur généralisation, seront logés au niveau des Espaces Jeunes, qui vont prendre le relais des Maisons des Jeunes.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Les effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19 mettent en évidence la nécessité de se doter d'outils modernes, transparents et efficaces de gestion des finances publiques.

Le Gouvernement, à travers la mise en œuvre effective des dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), vise à y arriver par l'amélioration de l'évaluation des besoins budgétaires, la priorisation des besoins, la responsabilisation des gestionnaires, l'introduction de la performance et la tenue d'une comptabilité générale fondée sur les droits et obligations.

Pour ce faire, la démarche suivie sera articulée autour de plusieurs axes structurants, dont l'efficacité de la gestion des finances publiques, l'optimisation du rendement ainsi que l'efficacité dans la mobilisation des recettes de l'État sans oublier la justice sociale et le consentement fiscal, pour garantir l'équité devant l'impôt et asseoir une relation de confiance entre l'administration fiscale et le contribuable.

En matière de rationalisation des allocations budgétaires et d'amélioration de la qualité de la dépense, le Gouvernement veillera à s'assurer de l'efficacité de la dépense publique et de sa contribution à l'atteinte des objectifs des politiques publiques.

En matière de gestion de l'administration et de ses relations avec les usagers, les mesures engagées pour mettre l'utilisateur au cœur de l'action se poursuivront et s'accroîtront avec le déploiement d'une administration digitale et multi-accès.

L'intégration des systèmes d'information et de la gestion des finances publiques sera finalisée afin de garantir la bonne exécution des opérations, la transparence financière et la traçabilité des opérations.

En ce qui concerne le renforcement des fonctions de contrôles financiers, les actions de professionnalisation de l'activité et des missions de l'Inspection Générale des Finances et des inspections d'audit et de contrôle des Directions vont se poursuivre et se renforcer.

Pour mieux garantir la qualité de la dépense publique, les textes d'application de la loi relative au code des marchés publics seront revus pour introduire plus de transparence dans la commande de l'Etat et de ses démembrements et permettre la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Commission d'Enquête Parlementaire en la matière.

Enfin, en matière de démarche de maîtrise des risques comptables, le dispositif y relatif devra être mieux structuré et intégré dans la gestion quotidienne afin d'en renforcer l'efficacité.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

S'agissant des Pêches et d'Economie Maritime le Gouvernement s'attellera au cours des prochaines années, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du secteur, à réaliser les objectifs stratégiques du secteur, à savoir : (i) la durabilité des ressources halieutiques et de leur environnement, (ii) l'intégration du secteur à l'économie nationale, (iii) le développement des infrastructures de base et (iv) la création d'emplois.

Dans cette optique, d'importants efforts seront consentis pour améliorer la gouvernance des pêches, le renforcement des capacités institutionnelles, la gestion de la capacité de pêche, l'accélération de la croissance du secteur et son ancrage dans la trame économique du pays pour créer plus de valeur ajoutée et d'emplois.

A cet effet, le Gouvernement visera, dans le court et moyen terme, à : (i) introduire la concurrence dans le processus d'attribution des licences et des quotas de pêche, (ii) favoriser l'augmentation des capacités de stockage pour permettre le débarquement dans nos ports de la presque totalité des quantités pêchées, (iii) mettre en place un fonds de financement de la pêche artisanale, (iv) favoriser la transformation et la création de valeur ajoutée et d'emplois pour les jeunes, (v) créer un régime tarifaire spécial et incitatif au niveau des ports, notamment ceux de Tanit et de Ndiago, et (vi) réformer la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson, la SMCP, pour lui permettre de réguler efficacement le marché.

En matière d'infrastructures, il sera procédé à : (i) la construction d'un campus à Nouadhibou pour abriter les sièges de l'IMROP et des Gardes Côtes Mauritanienes et d'un quai pour l'accostage des navires de la GCM, (ii) la réalisation du siège et des laboratoires d'analyse de l'ONISPA à Nouadhibou, (iii) la construction de plus de plateformes de distribution de poisson, (iv) la viabilisation des pôles de développement du Pk144, Pk93 et Pk28 en y construisant des routes et des réseaux électriques et d'adduction d'eau, (v) la construction du port de pêche et du complexe industriel du PK28, (vi) l'achèvement et la fonctionnalisation du port de N'Diago, (vii) la réalisation de

quatre Points de Débarquement Aménagés sur le littoral à M'haijrat, Tiwilit, PK93 et PK144 et (viii) la réalisation de l'extension de la société des Chantiers Navals de Mauritanie dans la zone sud.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour accélérer la valorisation de nos potentialités et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, le Gouvernement visera, au cours des prochaines années, à accroître durablement la productivité et la production agropastorales.

Pour cela la priorité sera donnée au développement, à la modernisation et à l'intégration des systèmes de productions agropastorales. La diversification agropastorale sera privilégiée à travers le développement des filières maraichères, fourragères, du blé, de l'agriculture pluviale ainsi que celles des viandes rouges, du lait et de l'aviculture.

Les constructions de barrages, d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles se feront à un rythme plus accéléré pour assurer l'accroissement escompté de la production.

D'importantes actions seront engagées dans les domaines du désenclavement des zones de production, de la transformation et du conditionnement des produits.

Pour atteindre ses objectifs dans le domaine de l'agriculture irriguée, le Gouvernement prendra les mesures idoines pour assurer un rythme soutenu de l'augmentation des superficies exploitables. Il travaillera à garantir la disponibilité de l'eau durant toute l'année par la construction de chenaux d'irrigation et le curage des axes hydrauliques,

Les constructions de barrages, et d'aménagements hydro-agricoles se feront à un rythme plus accéléré pour l'accroissement de la production.

l'accessibilité des intrants agricoles et l'appui pour la disponibilisation des services de moisson et de travaux de sols.

L'agriculture pluviale bénéficiera, elle aussi, d'importants investissements pour la mise en œuvre d'un ambitieux programme de construction de barrages et ouvrages de régulation des eaux de surface dans les zones à vocation agropastorale.

Dans le même temps, les opérations relatives à la sécurisation des cultures seront assurées par la mise à disposition de grillages et de fils barbelés, la lutte contre les prédateurs, ainsi que la distribution de semences pour les céréales traditionnelles et de lots de matériel de labour.

En outre, les cultures maraichères et oasiennes seront développées, un système de financement du secteur agricole mis en place et l'investissement privé dans le secteur stimulé, notamment dans l'agro-industrie.

L'intégration effective du secteur de l'élevage à l'économie sera recherchée par l'intensification des systèmes d'élevage et l'augmentation de la valeur ajoutée des filières porteuses que sont les viandes rouges, le lait, l'aviculture et les sous-produits d'abattage.

La santé animale fera l'objet d'une attention particulière, que ce soit en termes de programmes de prévention et de contrôle des maladies animales ou dans le domaine de la santé publique vétérinaire.

De plus, la mise en œuvre du Programme Pastoral Spécial 2020 destiné à aider les éleveurs à supporter les conséquences de la faible pluviométrie de l'année dernière

et à permettre au cheptel de traverser la période de soudure qui l'a suivie sans trop de pertes, est toujours en cours, et se poursuivra, dans les régions qui en ont encore besoin, notamment celles du nord du pays.

La filière laitière bénéficiera de la mise en place de chaînes de valeur à travers la création de fermes laitières intensives, l'équipement de réseaux de collecte et le lancement d'un programme national d'amélioration génétique des races laitières.

L'alimentation animale et la filière bétail sur pied/viandes rouges et dérivés ainsi que celle de l'aviiculture seront développées.

Enfin, le projet de loi d'Orientation Agropastorale sera adoptée, les schémas directeurs au niveau des différentes zones agropastorales du pays réalisés, le projet loi de contrôle phytosanitaire préparé et les plans d'opérationnalisation et de réforme des structures opérationnelles, de conseil et de formation élaborés.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le domaine du Commerce, les progrès réalisés par le Gouvernement depuis 2019 seront approfondis et diversifiés au cours des prochaines années, notamment en matière de protection des consommateurs et de répression des fraudes. C'est ainsi qu'un projet de loi sur la concurrence et plusieurs textes d'applications de la loi sur la protection des consommateurs, récemment promulguée, seront adoptés. Un centre national de contrôle des aliments sera également créé. Enfin, un registre central du commerce sera mis en place en vue de promouvoir la transparence des entreprises, et

l'instauration d'un système efficace d'approvisionnement en produits de grande consommation sera favorisée.

La politique d'intégration régionale de notre pays doit tirer davantage profit de notre position stratégique au carrefour de deux ensembles économiques importants : l'UMA et la CEDEAO. Cette politique sera renforcée à travers la mise en œuvre et le suivi de l'Accord d'Association avec la CEDEAO et de l'Accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Après l'application du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique avec l'Union européenne contribuera à améliorer la compétitivité de nos entreprises et accroître leurs capacités d'exportation.

Dans le domaine de l'industrie, une stratégie intégrée sera élaborée accordant la priorité aux secteurs dans lesquels notre pays dispose d'avantages comparatifs tels que la pêche, l'élevage, l'agriculture et les énergies renouvelables. L'objectif sera de favoriser l'émergence d'industries de transformation en mesure d'assurer une meilleure valorisation de notre potentiel économique et de créer une valeur ajoutée locale. Un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Public-Privé sera mis en place.

Notre objectif stratégique demeure cependant de promouvoir l'industrialisation qu'il nous faut : un modèle d'industrialisation qui valorise nos ressources naturelles, réduit notre vulnérabilité et notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans des domaines tels que la santé, la sécurité alimentaire, la recherche scientifique, la transition écologique, la culture, le numérique, etc. Les facilités et incitations qu'offre l'Etat au secteur privé doivent cibler et favoriser les unités industrielles qui répondent aux besoins

vitaux actuels et potentiels des citoyens et réduire les besoins en transfert de devises.

Le tourisme bénéficiera de toute l'attention qu'il mérite dans l'effort du développement socio-économique du pays. La priorité sera à la diversification et à la promotion de l'offre touristique sur toute l'étendue du territoire national en créant des synergies entre les différents produits. Elle ira aussi au développement des infrastructures touristiques ainsi qu'à l'appui aux entreprises du secteur, notamment par la mise en place d'un Fonds de financement spécialisé. Dans le même temps, une école de formation aux métiers du tourisme ouvrira ses portes pour participer au renforcement des capacités des opérateurs privés.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

En matière d'Environnement, le Gouvernement s'engage à améliorer la performance environnementale des politiques publiques pour assurer leur durabilité et favoriser une croissance économique qui minimise les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles. Pour ce faire, la gouvernance environnementale et le cadre législatif et normatif seront renforcés. Un projet de loi est en préparation pour la création d'une police environnementale. Des investissements plus conséquents seront alloués à la préservation, la restauration et la gestion intégrée et pérenne de nos ressources naturelles. Dans ce cadre, la mise en œuvre de l'Initiative nationale de la grande muraille verte sera accélérée, un nouveau programme national de restauration et de gestion durable des ressources forestières (2021-2030) est en préparation et un centre national de production de semences forestières sera créé.

Le
Gouvernement
va soutenir et
accompagner
les PME et
Start-up qui
investiront
dans des
technologies,
procédés et
filières
propres.

Une attention particulière sera, également, portée à la préservation et la restauration des zones humides continentales et marines dans le cadre d'une approche intégrée de gestion des ressources naturelles, qui tienne compte des intérêts des communautés locales et de la biodiversité.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation et de renforcement du cordon dunaire se poursuivront et des directives d'aménagement du littoral seront formulées et adoptées.

La prévention et la gestion des risques de pollutions environnementales sera assurée à travers le renforcement des mesures réglementaires, l'établissement de normes nationales, et l'accompagnement des acteurs dans la mise en place de procédés et pratiques plus propres. Un projet de loi sur la biosécurité et un autre sur la gestion des déchets solides seront finalisés, à très court terme, et soumis à votre auguste Assemblée.

Les PME et Start-up, qui investiront dans des technologies, procédés et filières plus propres, seront soutenues et accompagnées.

Enfin, pour accompagner les politiques publiques et faire évoluer les comportements en faveur de la transition écologique, l'éducation à l'environnement et au développement durable sera promue.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement entend mettre en œuvre un programme ambitieux d'infrastructures de soutien à la croissance. Ce programme vise à construire, entretenir et réhabiliter les infrastructures structurantes pour réduire les obstacles à une exploitation optimale du potentiel économique de notre pays.

A cet effet, le plan de relance économique consacre une enveloppe substantielle au développement des infrastructures de soutien à la croissance notamment pour améliorer la compétitivité de notre économie, la réduction des coûts de facteurs de production et la mobilité urbaine.

Pour ce qui est des transports, le Gouvernement mettra en œuvre les réformes et actions nécessaires pour assurer la réorganisation du secteur, la réalisation d'infrastructures modernes, le développement du réseau routier, le renforcement des infrastructures aéroportuaires, l'accroissement des capacités de nos ports, l'organisation et la spécialisation des transports terrestres, la construction et la réhabilitation des routes ainsi que l'amélioration de la sécurité routière.

Ainsi, le Gouvernement procédera-t-il à la réforme juridique et institutionnelle du cadre général des mobilités grâce à l'opérationnalisation du système de suivi géo-référencé des projets et de la réforme de la gestion et de l'attribution du permis de conduire et à l'adoption des textes portant classification du réseau routier national.

La réforme du cadre général des mobilités va permettre l'opérationnalisation du système de suivi géo-référencé des projets, la gestion et l'attribution du permis de conduire et la classification du réseau routier national.

Il poursuivra aussi la réalisation du programme en cours de construction des routes et procédera au lancement de nouveaux projets, notamment le lot N°3 de la route Nouakchott – Boutilimit, la route Tidjikja – Boumdeid – Kankossa – Sélibaby – Ghabou et la route Achemim – Nbeiket Lehwache,

Il s'attellera à résoudre la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes à travers la poursuite de l'étude de Mobilité du trafic et le lancement d'un ambitieux programme de construction à Nouakchott de 10 ponts ou passages supérieurs, d'un boulevard périphérique d'une longueur estimée à 65 Km et de quatre grandes gares routières, situées en périphérie de la ville de Nouakchott.

Pour améliorer la sécurité routière, un état exhaustif des dégradations sur le réseau routier national sera réalisé et un vaste programme de réhabilitation sera engagé dans le cadre du programme de relance économique. Une structure dédiée à l'entretien routier sera créée. Par ailleurs, l'exécution du contrat programme d'entretien routier sera poursuivi, le dispositif mis en place sur la route Nouakchott-Aleg sera maintenu et la limitation de vitesse expérimentée pour certains autobus sera étendue.

Des actions importantes seront, en outre, engagées pour le développement des réseaux favorisant les échanges régionaux et sous régionaux.

En matière de transport aérien, en plus du soutien constant et résolu qu'il apportera au renforcement continu de la sûreté et de la sécurité dans nos plateformes aéroportuaires, le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'ouverture de lignes domestiques à destination de certaines de nos capitales régionales à des coûts économiquement supportables par nos concitoyens. De même, il favorisera le développement du réseau régional et international de notre compagnie aérienne nationale.

La reprise des activités du secteur de l'aviation civile en Mauritanie dans le contexte de la COVID-19 se fera conformément à un Plan Stratégique élaboré à cet effet, sur la base des orientations des organisations internationales compétentes en la matière. Ce plan est fondé sur le principe de la gestion des risques et vise à harmoniser l'ensemble des mesures de lutte contre la propagation par voie aérienne de la pandémie et à garantir la continuité des opérations aériennes en toute sûreté et sécurité.

Les conditions nautiques d'accès au Port de l'Amitié et les services aux navires seront considérablement améliorées, par la réalisation des travaux de dragage du flanc sud du quai extension, l'aménagement du chenal et la modernisation de sa flotte de remorqueurs et de pilotines.

Concernant le secteur de l'urbanisme, l'objectif du Gouvernement est de doter nos villes, y compris celles de l'intérieur, de cadres urbains adéquats et d'infrastructures adaptées pour favoriser leur attractivité, rechercher les synergies potentielles et impulser une nouvelle dynamique de développement.

Ce programme prendra en compte les acteurs nouveaux que sont les régions et intégrera de nouvelles dimensions telles que l'assainissement et la gestion des déchets solides et liquides, l'aménagement et le pavage des voiries urbaines ainsi que l'aménagement de places publiques et de parcs récréatifs.

Dans ce cadre, seront élaborés et adoptés, à court terme, le Règlement Général d'Urbanisme Simplifié, la Stratégie Nationale de l'Habitat et les textes réglementaires relatifs à la promotion immobilière et aux statuts des agents immobiliers, des opérateurs et des intermédiaires en matière foncière. Il en sera de même pour les projets prioritaires issus du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Nouakchott, document d'orientation permettant au Contrôle Urbain de jouer pleinement son rôle.

La restructuration des quartiers précaires, dont le terme final est attendu prochainement, sera l'occasion de lancer les réformes relatives au repositionnement institutionnel de l'Agence de Développement Urbain, désormais en charge de l'urbanisme opérationnel sur toute l'étendue du territoire national, de même qu'elle constituera une structure technique d'exécution et d'appui-conseil pour les collectivités territoriales.

La clôture du projet, actuellement en cours, de construction de logements sociaux en matériaux locaux permettra un retour d'expérience sur lequel seront fondés des projets plus ambitieux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Regroupement des Localités, la création de

villes nouvelles et la réalisation de travaux d'aménagement de voiries et de places publiques dans nos principales villes.

En outre les textes d'application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire seront adoptés, en vue d'en définir les outils et moyens d'action, notamment le schéma national d'aménagement du territoire et ses déclinaisons territoriales, pour tirer le maximum de profits des dotations factorielles et des infrastructures structurantes existantes.

Pour la conduite de cette politique, le Gouvernement accordera toute l'attention requise au développement de la cartographie, en tant qu'outil incontournable de l'aménagement de l'espace et de la planification du développement urbain. Dans ce cadre, une Stratégie Nationale de la Cartographie et de la Topographie sera élaborée et mise en œuvre.

Une attention particulière sera également accordée à l'assainissement et à la réforme de l'environnement global du secteur des BTP. Dans ce cadre, seront élaborées et mises en œuvre les réformes relatives au Règlement Général de la Construction et à la qualification/classement des opérateurs conformément aux règles de l'art et aux standards reconnus. De même, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour la levée des goulots d'étranglement du secteur des BTP et sa professionnalisation.

Parallèlement à ces réformes, l'offre nationale en matière de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements publics sera renforcée. Ainsi, les programmes ambitieux de construction

et de réhabilitation en cours de bâtiments administratifs et d'infrastructures sanitaires, religieuses, culturelles, d'enseignement, de jeunesse et de sport seront poursuivis et élargis pour doter l'ensemble de nos institutions et administrations de sièges et d'équipements convenables.

Dans ce cadre, les travaux de construction du siège de votre illustre Assemblée seront bientôt achevés après ceux du siège du Conseil Constitutionnel récemment inauguré par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Pour couronner tous ces efforts et pérenniser les investissements conséquents ainsi réalisés, une structure dédiée à l'entretien, à la maintenance et à la préservation du patrimoine bâti de l'Etat sera créée.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le Programme « Taahoudaty » du Président de la République dans le domaine de l'eau se fixe, entre autres objectifs, l'alimentation en eau potable de la plupart des localités rurales à l'horizon 2025 et l'extension du réseau de la SNDE à l'ensemble des quartiers de Nouakchott.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement va poursuivre l'exécution de projets en cours et lancer plusieurs nouveaux projets concernant notamment :

- Les phases du projet DHAR relatives à l'alimentation de plusieurs localités dans les deux Hodhs situées sur les axes de Timbédra-Aweinat Zbill-Aioun et de Timbédra-Djiguenni, la ville de Oualata et la zone de Bougadoum, Biri Bavatt, Bousta et Mabrouk ;

- L'alimentation en eau potable de douze localités du Guidimakha et de l'Assaba à partir du fleuve ;
- Le démarrage du Projet Sectoriel Eau et Assainissement qui bénéficiera à 473.000 personnes dans les Wilayas du Hodh Chargui, Hodh El-Gharbi, Assaba, Guidimakha et Gorgol ;
- Le lancement d'un nouveau projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de Nouadhibou à partir de Boulenouar ;
- Le lancement d'un nouveau projet visant la sécurisation, l'extension des installations de l'Aftout Essahli et la remise en état du système d'alimentation en eau potable de Nouakchott à partir d'Idini.

Le Gouvernement s'attellera, également, à la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle visant l'amélioration des performances de la SNDE et de l'ONSER et la réorganisation des services de l'eau et de l'assainissement au niveau régional pour garantir une meilleure offre de services à l'échelon le plus décentralisé, en vue de répondre en temps réel aux problèmes posés et d'assurer la continuité du service public.

En matière d'assainissement, nous mettrons en œuvre les actions nécessaires pour assurer l'assainissement de la ville de Nouakchott et des principaux centres urbains de notre

pays particulièrement en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales.

Ainsi, les projets en cours seront-ils exécutés, notamment les travaux relatifs à l'extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales et au raccordement des mares de stagnation d'eau à Nouakchott ainsi que l'acquisition des équipements et matériels nécessaire à cet effet.

Les secteurs des hydrocarbures, des mines et de l'électricité ont un rôle important à jouer dans le développement économique et social de notre pays, eu égard au grand potentiel de croissance qu'ils recèlent et à la place qu'ils occupent dans les priorités du programme de son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani.

Dans le domaine de l'exploitation gazière, pétrolière et minière, les objectifs du Gouvernement consistent à maximiser les retombées de ces activités sur l'économie nationale, à intégrer ces secteurs dans le tissu économique national, à renforcer leur contenu local pour impliquer plus fortement les opérateurs et prestataires de services mauritaniens dans leurs chaînes de valeurs et à développer davantage l'attractivité reconnue de la Mauritanie en tant que destination privilégiée des investissements en la matière.

Pour ce faire, une zone industrielle dédiée à l'activité pétrolière et gazière sera créée et une étude sera lancée pour l'élaboration d'une stratégie globale de « maximisation du contenu local » dans les industries extractives.

Par ailleurs, le Gouvernement favorisera la mise en œuvre d'un volet spécifique de production de l'électricité à partir du gaz à travers l'alimentation de la centrale duale existante et des nouvelles capacités de production dont la construction est envisagée.

Concernant le volet aval des hydrocarbures, l'objectif du Gouvernement est d'assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers liquides et gazeux. A cet effet, il engagera des actions soutenues visant la réhabilitation, la mise aux normes et l'extension des capacités de stockage à Nouakchott et à Nouadhibou, l'implantation de dépôts à l'intérieur du pays, la réhabilitation progressive des lignes de dépotage des hydrocarbures au niveau du dépôt central de la Société Mauritanienne d'Hydrocarbures et du Patrimoine Minier, la SMHPM, et la finalisation de la révision du cadre réglementaire.

Pour ce qui est de l'électrification, l'objectif du Gouvernement est d'atteindre une couverture globale en milieu urbain et de doubler à minima le taux de raccordement en milieu rural à l'horizon de 2024.

Pour y parvenir, le Gouvernement procèdera à l'accélération de la stratégie de raccordement des zones de production au réseau électrique par la mise en place d'un système moderne de transmission et de transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation et vers les pays limitrophes.

Dans ce cadre, il poursuivra l'exécution des projets en cours et lancera de nouveaux dont certains sont déjà en phase de préparation. Il s'agit notamment des projets suivants :

- Construction de trois lignes HT reliant Nouakchott à Nouadhibou, à Zouérate et à la frontière avec le Sénégal ;
- Electrification Aftout Echergui comprenant une ligne haute tension entre Sélibaby et Mbout ainsi que 270 km de lignes de 33 Kv impactant 35 localités et plus de 100.000 habitants ;
- Mise en place de centrales hybrides thermique/éolien dans quatre localités de pêcheurs du Littoral Nord ;
- Renforcement des Investissements Productifs et Energétiques en Mauritanie pour le Développement Durable des zones rurales devant permettre l'accès à l'électricité à 360.000 habitants des localités isolées au niveau des deux Hodh et de l'Assaba.

Les efforts du Gouvernement tendront également à l'augmentation de l'offre, l'amélioration de l'accès à l'électricité notamment en zone rurale, la réduction des coûts et la diversification du mix énergétique pour atteindre une part des énergies renouvelables dans la production égale à 60%.

Par ailleurs, la restructuration du secteur de l'électricité sera menée à son terme par l'assainissement et le renforcement des capacités du secteur à tous les niveaux pour lui permettre de remplir convenablement ses missions notamment par la mise en place de deux entités distinctes : une société de Production et Transport et une société de Distribution et de Commercialisation. En outre, le rôle du régulateur sera clarifié et étendu à l'ensemble du secteur en procédant à la mise à jour du code de l'électricité.

Dans le domaine minier, l'action du Gouvernement portera sur la promotion d'un secteur minier durable, socialement responsable, soucieux des aspects environnementaux, générateur de revenus et pourvoyeur d'emplois. A cet effet, nos efforts tendront notamment à:

- Renforcer les infrastructures de soutien au secteur minier à travers la réalisation d'une cartographie géologique détaillée et l'amélioration de la base de données géologiques et minières.
- Améliorer l'attractivité du secteur minier et augmenter ses retombées économiques à travers l'amélioration du cadre fiscal et de la stratégie minière en vue de les rendre plus cohérents et opérationnels et en phase avec les principes de transparence et de bonne gouvernance;
- Promouvoir la diversification des ressources minérales en encourageant l'exploitation et le développement des gisements de minéraux industriels d'une part et des minéraux stratégiques d'autre part ;
- Favoriser la participation de l'investissement national dans le secteur à travers l'encadrement, le suivi, la sécurisation et l'encouragement des projets de petites exploitations minières et les activités d'exploitation artisanale, notamment l'orpaillage, eu égard à leur grand potentiel en terme de création d'emplois;
- Renforcer la gestion transparente et durable des ressources minières à travers la mise en place des

conditions nécessaires pour un suivi rigoureux des aspects économiques et environnementaux de l'activité minière;

- Développer des industries de transformation dans le secteur minier.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le développement du capital humain constitue un préalable au développement économique et social du pays. C'est pourquoi la réforme du système éducatif occupe une place de choix dans le programme du Président de la République et, par conséquent, constitue la priorité absolue du Gouvernement.

Il s'agit de fonder une « Ecole Républicaine » qui permette à tous les enfants et jeunes mauritaniens de s'identifier à un idéal national, et qui leur offre les mêmes chances d'acquérir le savoir et les apprentissages nécessaires pour participer à l'œuvre de construction nationale.

Pour ce faire, l'éducation civique de notre jeunesse sera mise à l'honneur. Nous souffrons d'une crise de valeurs, qui a essoufflé notre attachement traditionnel au savoir et à la culture, favorisant ainsi l'érosion de nos bonnes mœurs et le relâchement de notre système coutumier de solidarité sociale. Le moment est venu pour qu'une nouvelle fièvre créatrice s'empare de chacun d'entre nous et qu'elle devienne la matrice, par la conjugaison des efforts de tous, d'une véritable renaissance citoyenne surtout chez nos jeunes. Cette renaissance est indispensable à notre lutte contre l'obscurantisme et le manque d'ouverture d'esprit. C'est aussi un moyen efficace pour la diffusion du savoir et

« L'Ecole Républicaine » va permettre à tous les jeunes mauritaniens de s'identifier à un idéal national ; et leur offre les mêmes chances d'acquérir le savoir et les apprentissages nécessaires pour participer à la construction du pays.

l'ancrage d'un esprit et d'une pensée rationnels, à même de préserver la société mauritanienne contre toutes sortes de dérives.

Dans ce cadre, nous devons être capables d'assurer une éducation civique et citoyenne à notre jeunesse, visant à enraciner, entre autres, les valeurs d'attachement à la patrie, à l'unité nationale et le sentiment partagé d'appartenance à une même et unique nation.

L'éducation civique doit donc être désormais intégrée dans nos programmes scolaires publics et privés.

Pour ce faire, le Gouvernement lance cette année «L'ECOLE REPUBLICAINE : UN PROJET DE TOUS ET POUR TOUS ».

Dans l'immédiat, les actions du Gouvernement visent à préparer une bonne rentrée scolaire, qui donnera le coup d'envoi réel de cette Ecole Républicaine. Elles porteront ensuite sur la mise en place des mesures permettant, à très court terme, de poser les jalons qui garantissent un passage étudié et sûr vers une école ascenseur social et creuset de l'unité et de la cohésion nationales.

Conscient que la réforme de l'éducation repose d'abord sur une gestion efficiente des ressources humaines, le Gouvernement concentrera ses efforts sur la résorption du déficit quantitatif et qualitatif mis en évidence par l'audit du personnel enseignant et d'encadrement réalisé récemment. En outre, il prendra des mesures tendant à valoriser la profession d'enseignant et à favoriser la performance et l'innovation dans ce domaine.

La disponibilité des manuels scolaires, en quantité suffisantes pour toutes les disciplines enseignées, fera

également l'objet d'une attention particulière, notamment à travers le renforcement de la capacité de production de l'imprimerie scolaire et éventuellement l'exploitation de l'offre privée locale en matière d'impression.

En termes de besoins en infrastructures scolaires induits par la réforme, le programme de construction de salles de classe que nécessite l'accueil en première année du fondamental de 133.372 enfants en âge d'être scolarisés sera accéléré, et des solutions provisoires seront recherchées pour pallier les retards importants accusés par les travaux à la suite de l'arrêt des activités, lié à la pandémie de COVID-19.

Au-delà de ces mesures et en attendant que des solutions générales soient mises en place, les moyens et les efforts seront focalisés sur une phase pilote tendant à favoriser une mise en œuvre graduelle de la réforme.

En effet, l'approche adoptée par le Gouvernement pour mener à bien la réforme est une démarche graduelle et multi-acteurs, qui conjugue la mobilisation des moyens pédagogiques et logistiques avec l'adhésion et la contribution de toutes les parties prenantes, à savoir les services déconcentrés de l'Etat, les élus locaux, les enseignants et les parents d'élèves.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le développement et la valorisation du capital humain, par l'emploi et l'insertion des jeunes, exigent une formation

secondaire, professionnelle et technique adaptées et optimisées.

A niveau du secondaire, le Gouvernement entend engager un plan pour venir à bout du déficit important en infrastructures, et d'étendre la capacité d'accueil du système avec un modèle de construction répondant aux normes.

Les besoins en enseignants à ce niveau seront également pris en charge à travers une profonde restructuration des écoles de formation, et un plan d'intégration dans la Fonction publique des prestataires d'enseignement qui auront donné satisfaction.

Pour améliorer l'environnement et les conditions de scolarité des élèves, des mesures spécifiques d'accompagnement (telles que la création d'internats et de cantines, l'attribution bourses, etc.) seront prises au profit des élèves des zones rurales pauvres et des quartiers périphériques des villes.

Par ailleurs, l'organisation et les programmes des écoles d'excellence feront également l'objet de révision pour les transformer en « écoles de réussite » efficaces et inclusives avant de les généraliser progressivement. L'Institut Pédagogique National sera mis à niveau pour la production de contenus et de manuels de qualité.

En matière de formation technique, le Gouvernement procédera à la création de nouvelles écoles et mettra en place un partenariat avec le secteur privé pour permettre à 40.000 jeunes de bénéficier de formations qualifiantes, au cours des quatre années à venir, dans des spécialités, qui répondent mieux aux besoins du marché de l'emploi, afin de

résorber le chômage et de réduire la précarité chez les jeunes. Seront créés dans ce cadre :

- Une école de formation technique et professionnelle Industrielle à Nouakchott ;
- Une école de formation technique et professionnelle en Informatique et Commerce à Nouadhibou ;
- Trois centres de développement des compétences des formateurs pour les secteurs de l'Industrie, des BTP et des Services.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

Conscient du fait que l'enseignement supérieur et la recherche scientifique constituent les véritables leviers de développement, le Gouvernement entend poursuivre les réformes engagées ces dernières années dans ce domaine pour améliorer la gouvernance universitaire, rationaliser les moyens, normaliser les pratiques afin de les arrimer aux standards internationaux, diversifier et améliorer la qualité des formations, notamment scientifiques et techniques, ainsi qu'ouvrir le plus possible d'établissements d'enseignement supérieur et professionnel dans les régions.

Dans ce cadre, un accent particulier sera mis sur la diversification de l'offre de formations courtes et qualifiantes, permettant aux jeunes d'accéder rapidement à l'emploi.

A cet effet, le Gouvernement veillera à :

- Augmenter la capacité d'accueil de l'Ecole Supérieure Polytechnique et de ses instituts pour couvrir les besoins de nouveaux secteurs et créer en

son sein une filière d'excellence en Mathématiques et Informatique ;

- Ouvrir une école des hautes études commerciales et créer trois nouveaux instituts pour les métiers d'avenir que constituent les nouvelles technologies, le marketing, le commerce et le management.
- Augmenter les capacités de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technique de Rosso pour faire face à l'accroissement de la demande en emplois de niveau supérieur dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire ;
- Augmenter progressivement les capacités d'accueil des écoles doctorales, et prendre des mesures incitatives pour encourager le secteur privé à investir dans le financement de la recherche scientifique, notamment appliquée ;
- Créer un Institut Supérieur des métiers du secteur de l'énergie en perspective de l'exploitation du gaz, entre autres.

De plus, les efforts déjà engagés et les résultats enregistrés seront poursuivis et consolidés, afin d'avoir pour l'Ecole Supérieure Polytechnique, en 2021, l'accréditation française Certification de Titres d'Ingénieurs, prélude à l'accréditation européenne.

Ces réformes et projets ambitieux seront accompagnés par des efforts visant une évolution rapide du secteur numérique et de ses infrastructures. Dans ce cadre, l'accès et la qualité des services publics seront sensiblement améliorés par la création d'une Agence Nationale de l'Informatique de l'État,

accompagnée du renforcement de la cyber-sécurité afin de développer la confiance dans les échanges sur internet.

En outre, l'usage des plateformes numériques à tous les niveaux, tant pour les échanges quotidiens, les services que pour les besoins de la recherche scientifique, étant devenu une urgence et une nécessité du moment, le Gouvernement apportera un accompagnement bienveillant aux Start-Ups et aux incubateurs de projets innovants scientifiques et numériques pour développer les services proposés aux usagers et créer plus d'emplois pour les jeunes.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le secteur de la Santé est au cœur de notre politique et de notre engagement conformément aux orientations de Son Excellence Monsieur la Président de la République. L'une des réformes les plus importantes que nous y menons vise à rapprocher l'offre de soins des populations les plus vulnérables, à travers la disponibilité des équipements et médicaments essentiels ainsi que de ressources humaines qualifiées.

A cet effet, le Gouvernement prendra les mesures indispensables pour :

- Doter toutes les structures publiques de santé des ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- Adapter davantage la formation du personnel paramédical aux besoins du secteur ;
- Préparer la séparation des exercices dans les sous-secteurs public et privé ;

Une des réformes majeures qui suivra celles déjà engagées passe par un personnel formé pour les besoins du secteur ; un revenu amélioré pour les employés exerçant dans le service public ; des contrats de performance pour les personnels responsables ou hautement qualifiés ; et une séparation des exercices dans les sous-secteurs public et privé.

- Améliorer le revenu du personnel exerçant dans le sous-secteur public de santé et développer les contrats de performance pour les personnels responsables ou hautement qualifiés.

En matière de santé publique, le Gouvernement veillera à ce que tous les médicaments et consommables essentiels et de bonne qualité soient accessibles géographiquement et financièrement à l'ensemble de la population, en particulier aux plus démunis.

Dans ce cadre, les réformes déjà amorcées vont être accélérées. Il s'agira, entre autres, de réviser la loi pharmaceutique et ses textes d'application, y compris et surtout les dispositions relatives la centralisation de la gestion des approvisionnements et des stocks au sein de la CAMEC, les textes régissant cet établissement et celui chargé du contrôle de qualité des médicaments ainsi que la tarification des produits pharmaceutiques en vue de son harmonisation sur l'ensemble du territoire national.

Pour rapprocher l'offre de santé des populations les plus vulnérables et assurer l'adéquation de la pyramide sanitaire avec la priorité accordée à la santé de base et à la prévention, le Gouvernement adoptera, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires, publics et privés, une Carte sanitaire contraignante, conforme aux orientations de la Politique Nationale de Santé. Un plan national de développement des infrastructures sanitaires ainsi que des normes d'équipement par type de structure seront adoptés pour la normalisation du secteur.

Par ailleurs, le Gouvernement est conscient qu'il ne suffit pas d'acquérir des équipements et des produits de santé

pour avoir un secteur efficient. C'est pourquoi, il élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale de maintenance des équipements biomédicaux, informatiques et logistiques pour viabiliser le système. Le dispositif, qui sera mis en place à la faveur de cette stratégie, devra assurer, de manière transparente et durable, la maintenance préventive et curative de l'ensemble des équipements de santé et des entités affiliées, y compris les centres et instituts nationaux, les hôpitaux de différents niveaux, les centres et postes de santé et les établissements privés.

■ ■ ■ **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,**

En ce qui concerne les infrastructures sportives, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre avec la célérité requise du plan d'urgence pour la réhabilitation, la mise à niveau et la construction des infrastructures sportives et de jeunesse afin de permettre l'épanouissement de notre jeunesse et améliorer les capacités d'accueil des installations sportives et récréatives de notre pays.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la finalisation en temps opportun des travaux du stade de Nouadhibou en vue de l'organisation de la CAN U20, de même que la réhabilitation des stades et des Espaces Jeunes au niveau des capitales régionales.

Sur un autre plan, la diversité de notre patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, nos lieux de mémoire et nos grandes épopées, qui ont traversé les âges, constituent à la fois un gage référentiel pour la spécificité de notre pays et une source de fierté légitime et bien partagée par tous les citoyens.

Aussi, le Gouvernement considère-t-il que la préservation de ce patrimoine, sa valorisation et sa transmission aux générations futures et au monde autour de nous sont une responsabilité commune, qui doit être assumée par tous avec tout l'engagement et l'enthousiasme qui sied.

Ainsi, une attention particulière sera accordée à la conservation de nos riches manuscrits et à leur publication pour permettre aux chercheurs et au grand public de profiter de ce trésor qui nous a été légué par nos ancêtres.

En outre, les festivals, les activités et les productions artistiques et culturelles, les activités récréatives et de divertissement seront encouragés et accompagnés pour permettre de développer la créativité et le génie de nos jeunes et de nos artistes dans tous les domaines.

Notre artisanat et nos musiques, qui portent notre histoire et véhiculent nos valeurs civilisationnelles, seront également développés pour créer plus d'opportunités d'emploi et de valeur ajoutée. Les Arts modernes issus des cultures urbaines et que nos jeunes commencent à développer méritent, eux aussi, d'être encouragés et accompagnés.

La culture de la citoyenneté est indispensable, dans nos sociétés plurielles, pour renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale. Le volontariat et les actions collectives constituent des formes de cette culture que le Gouvernement entend développer et renforcer dans le cadre de l'initiative « Watanouna » à laquelle plus de 4.000 jeunes volontaires ont déjà adhéré à travers tout le pays et participent actuellement avec enthousiasme et responsabilité à la sensibilisation et à la veille communautaire, dans le cadre du plan de riposte contre la COVID-19.

■ ■ ■ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le moment est venu pour moi de conclure, en rappelant que les orientations et propositions faites dans ce programme sont fondées sur la conviction profonde de Son Excellence Monsieur le Président de la République, selon laquelle, l'Homme doit être au cœur du processus de développement ; et les politiques publiques nationales doivent faire l'objet d'une nouvelle priorisation en conséquence. Dans cet esprit, l'État ; en tant qu'Investisseur, Régulateur et Facilitateur ; doit s'acquitter de nouveaux rôles tant sur les plans de l'orientation et de la régulation ; que sur le plan de l'intervention directe pour la production de services sociaux de base accessibles et de qualité ; et des activités productives revêtant un caractère vital et stratégique, en parallèle avec le rôle que doit jouer un secteur privé productif, efficace, économiquement rentable et socialement responsable.

Aussi, il est indispensable au développement de notre pays d'avoir une vision stratégique nationale à court et moyen termes, qui nous permette de savoir où en sommes-nous, c'est-à-dire notre situation de référence, notre état présent et où nous voulons et pouvons aller, autrement dit nos objectifs et nos plans et stratégies pour les atteindre. Par-dessus tout, nous devons, d'abord, rester optimistes et positiver toujours, afin de nourrir des espoirs ouvrant les horizons probables pour nos pensées et nos actions même les plus résignées. C'est ainsi seulement que notre situation de demain pourra être meilleure que celle d'hier et d'aujourd'hui.

Telles sont, Monsieur le Président, Messieurs les députés, les grandes lignes de la politique générale que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour concrétiser le projet du Président de la République, Son Excellence M. Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, visant à construire un Etat fort et moderne, où tous les citoyens jouissent de l'équité et de la justice, dans la paix et la stabilité. Un Etat où les manifestations de la pauvreté et de la marginalisation disparaîtront et où les citoyens profiteront des fruits de la croissance économique à travers l'amélioration des services de base dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'habitat, de l'emploi et de la protection sociale.

Fort de l'adhésion des mauritaniennes et des mauritaniens à cette vision, permettez-moi de saisir cette opportunité pour vous demander, Honorables députés, en votre qualité de représentants du peuple, de bien vouloir soutenir le présent programme du Gouvernement.

Aussi, ai-je l'honneur d'engager, conformément à la Constitution, la responsabilité du Gouvernement sur la base de ce programme.

"وَقُلِ اعْمَلُوا فَسَيَرَى اللَّهُ عَمَلَكُمْ وَرَسُولُهُ وَالْمُؤْمِنُونَ". صدق الله العظيم.

والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته.